



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité  
ARRÊTÉ DU MAIRE  
Portant permission de voirie

s t / v t

Nous, Michel VENIAT, Maire de la Commune de Douchy-Les-Mines,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1 à L 1111-6,

Vu le code Général des Propriétés des Personnes Publiques notamment les articles L 2122-1 à L2122-4 et L3111.1,

Vu le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L115-1 et suivants,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu la demande de Mme Béatrice BOUDRY demeurant au 56 Rue Salvador Allendé à DOUCHY-LES-MINES sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public à compter du **Vendredi 11 Août 2023 et ceci pour une durée de 15 jours** pour la pose d'une benne (évacuation de gravats).

## A R R Ê T O N S

**Article 1er :** Le pétitionnaire est autorisé à occuper à titre gratuit le domaine public à charge pour lui de se conformer aux articles suivants.

**Article 2 :** Cette occupation ne devra en aucun cas faire obstacle à la circulation normale des piétons et des mobiliers.

**Article 3 :** Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de l'exposition ou de l'installation de ses biens mobiliers.

**Article 4 :** La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à l'indemnité.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Douchy-les-Mines.

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté est adressé à Mme Béatrice BOUDRY et Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville.

Douchy-les-Mines, le 04/08/2023,

Le Maire de Douchy-les-Mines,

Michel VENIAT

